

**FORUM DIOCÉSAIN DU 25 SEPTEMBRE 2004**  
**Situation et avenir des ministères dans l'Église de Rimouski**

**Journée d'études organisée par le Service diocésain des ministères  
en collaboration avec l'École de pastorale**

**L'ÉTAT ACTUEL DE LA THÉOLOGIE DES MINISTÈRES**

**Intervention de M. Jacques TREMBLAY,  
Modérateur de l'équipe pastorale du secteur *La Montée***

Depuis quelques semaines, mes temps libres passent à tenter de mettre un peu d'ordre dans mes nombreux documents ramassés au cours des ans et à me replonger autant que faire se peut dans les grandes études consacrées à la question des ministères. Il m'est arrivé d'avoir le sentiment que je n'arriverais pas à faire un tant soi peu le point sur l'état actuel de la théologie des ministères. Enfin, j'ai réussi à accoucher d'une certaine synthèse; le bébé est à coup sûr prématuré, mais j'espère qu'il pourra grandir à votre contact, et qu'il pourra sourire à la vue de votre accueil bienveillant.

**En guise d'introduction**

J'aimerais vous présenter brièvement quelques études des dernières décennies, études qui ont amorcé et dessiné les convergences théologiques sur la question. Ce n'est pas une bibliographie. Ce sont des points de repères qui me paraissent importants. Et dans le monde francophone uniquement.

- 1) - Une première étude majeure est parue en 1974, aux Éditions du Seuil, à Paris, sous la direction du très grand bibliste Xavier Léon-Dufour, dans la collection Parole de Dieu, ayant pour titre *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*. Ce livre a marqué profondément la recherche qui a suivi.
- 2) - Au Québec, en 1985, un livre en collaboration, aux Éditions paulines, dans la collection Pastorale et Vie, ayant pour titre *Des ministères nouveaux ?*, a servi de catalyseur dans les recherches théologiques sur le sujet. Une théologienne et cinq théologiens ont collaboré à ce travail : Yvonne Bergeron, Simon Dufour, Jean-Marc Gauthier, Antré Myre, Rémi Parent et Gilles Raymond.
- 3) - En 1993, paraissait, sous la direction de Jean-Marc Charron et Jean-Marc Gauthier, le cinquième d'une série de six dossiers rendant compte d'une recherche-action entreprise par la faculté de théologie de l'Université de Montréal. *Entre l'arbre et l'écorce, Un monde pastoral en tension*, édité chez Fides, dans la collection Cahiers d'études pastorales 14. Une étude fort intéressante.
- 4) - Dans la même année 1993 paraissait également chez Fides, un important document de réflexion du Comité des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec, intitulé *Les nouvelles pratiques ministérielles, document de réflexion*. À parcourir simplement les titres de chapitre on perçoit les liens qui se font entre la pratique pastorale et la théologie des ministères.

- 5) - En 1997, paraissaient aux Éditions paulines, les Actes du grand symposium tenu à l'Université Laval les 29, 30 et 31 août 1996, symposium qui avait pour thème *Le partenariat hommes et femmes en Église*. Le titre du livre : *Pleins feux sur le partenariat en Église*.
- 6) - Beaucoup plus modeste, du Comité épiscopal des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec, paraissait en 1999 un document ayant pour titre *Au service de la mission : des ministères variés et solidaires*, chez Fides. Modeste mais intéressant, car il fait le point sur les différentes questions reliées au sujet.
- 7) - Un mot du dernier numéro de *Parabole* mai-juin 2004. Dossier : Ministères et communautés chrétiennes, Une Église plurielle.

Pendant ce temps, en France, les études continuent de faire progresser la réflexion. J'en pointe quelques unes tout simplement...

- 8) - Un ouvrage très important, à mon sens, en regard de notre sujet, sous la direction de Alphonse Borras (qui est venu ici même à Rimouski il y a quelques années), s'intitule *Des laïcs en responsabilité pastorale? Accueillir de nouveaux ministères*. C'est aux Éditions du Cerf en 1998. Je me suis servi spécialement d'un chapitre de ce livre pour étoffer ma réflexion. J'y reviendrai.
- 9) - Sous la direction de M<sup>gr</sup> Joseph Doré (archevêque de Strasbourg) et de Maurice Vidal, p.s.s., un très beau livre: *Des ministres pour l'Église*, aux éditions Centurion/Cerf/Fleurus-Mame, en 2001.

Ce ne sont là que quelques points de repère. Il y en aurait beaucoup d'autres, mais ceux-là nous montrent que la question des ministères est présente dans la réflexion théologique depuis un bon moment.

Après cette introduction peut-être à un certain point de vue assommante, je vous propose des pistes de réflexion autour des points suivants :

1. - Grands traits de notre Église
2. - Assises bibliques des ministères
3. - Signification et interrelation des divers ministères
4. - L'avenir des ministères
5. - Et la vie religieuse...

## **1. Grands traits de notre Église**

### **1.1. Église-institution**

Notre Église est une organisation à l'image des sociétés humaines. Elle a ses traditions, ses façons de fonctionner, ses règlements, sa régie interne. C'est sans doute l'une des grandes institutions humaines les plus encadrées, les plus contrôlées par un ensemble de statuts, de règlements bien identifiés et présentés dans son Code de droit canonique mis à jour en 1983, à la suite des grandes orientations du concile Vatican II (1963-1965).

C'est précieux, utile d'avoir des balises pour la vie au quotidien dans notre Église. Pour ma part, il m'arrive de trouver utile d'avoir des statuts diocésains pour tenter de coordonner les décisions qui se prennent, par exemple, dans les différents conseils de fabrique du secteur pastoral *La Montée*.

Mais cet aspect de notre Église est-il le plus important même s'il est incontournable? Non car la dimension institutionnelle est au service d'une dimension plus fondamentale, essentielle: la dimension sacramentelle.

## 1.2 Église sacrement, mystère

L'Église est mystère dans le sens qu'elle est là pour permettre aux humains de rencontrer sacramentellement, dans la foi, un Dieu qui a voulu les associer à sa propre vie divine. C'est le projet qui consiste, nous dit saint Paul en finale de l'épître aux Romains, «dans la révélation d'un mystère enveloppé de silence aux siècles éternels, mais aujourd'hui manifesté (...) par Jésus Christ.»

Un livre qui, à mon sens, demeure fondamental, même si son contenu a été revu et approfondi par des études ultérieures importantes; c'est ce merveilleux bouquin du père Schillebeeckx intitulé *Le Christ, sacrement de la rencontre de Dieu*. Ce livre paru en 1957 et traduit en français en 1960 a sans doute inspiré les grandes orientations du Concile Vatican II.

Dans le dernier *Prions en Église*, édition mensuelle, Gilles Langevin présente fort bien les grands traits de notre Église selon Lumen Gentium.

Un tour de roue assez spectaculaire, si je peux dire, a été donné entre la théologie de Vatican II et les deux textes suivants :

. Une question du petit Catéchisme de Poitiers (1889) :

Comment savez-vous que vous êtes membres de la véritable Église ?

Je sais que je suis membre de la véritable Église parce que je suis uni à mon curé, que mon curé est uni à l'évêque, qui est lui-même uni au pape.

. De l'encyclique *Vehementer* de Pie X (11 février 1906) :

«L'Église est une société inégale comprenant deux catégories de personnes, les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie, et la multitude des fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger les membres vers la fin de la société. Quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs.»

## 2. Assises bibliques des ministères

Il n'est pas question de tenter de résumer en quelques minutes les assises bibliques des ministères. Je vous ai présenté tout à l'heure l'imposante recherche dirigée par le Père Xavier Léon-Dufour.

Ce n'est pas par fantaisie ou par mal de nouveauté que depuis quelques décennies le mot «ministère» est apparu dans le vocabulaire théologique. C'est le Concile Vatican II

qui a ouvert la piste et qui a dirigé nos pas, en particulier, vers le Nouveau Testament, vers les débuts de l'Église. Et c'est chez l'apôtre Paul que l'on trouve les données les plus éclairantes qui ont servi d'appui solide à la théologie conciliaire sur les ministères :

Les ministères apparaissent comme des dons que le Christ accorde à son Église :

«C'est lui qui a donné certains comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres encore comme évangélistes, d'autres enfin comme pasteurs et chargés de l'enseignement, afin de mettre les saints en état d'accomplir le ministère pour bâtir le corps du Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous ensemble à l'unité dans la foi et la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'adultes, à la taille du Christ dans la plénitude» (Éph 4, 11-13)

Il exprime également l'unité et la diversité des ministères qui existaient dès l'origine de l'Église :

«Il y a diversité de dons, mais c'est le même Esprit; diversité de ministères, mais c'est le même Seigneur; divers modes d'action, mais c'est le même Dieu qui produit tout en tous.» (1Cor 12, 4-6)

Les ministères existent pour que les baptisés remplissent leur mission qui est d'annoncer l'Évangile et pour bâtir le corps du Christ qui est l'Église. Cette finalité commune à tous les ministères constitue un critère de référence et de discernement pour leur organisation et leur exercice concret.

### **3. Signification et interrelation des divers ministères**

Il y a de plus en plus consensus dans la réflexion théologique sur les ministères par la double participation au sacerdoce du Christ :

La première, en vertu de l'ordination sacramentelle : ce sont les ministères ordonnés (évêque, prêtre, diacre).

La deuxième, qui s'enracine dans le baptême et qui habilite à annoncer l'Évangile et à témoigner du Christ plus explicitement par un mandat ou une députation par l'autorité pastorale compétente. Ce sont les ministères laïcs, ou les ministères confiés à des laïcs.

#### **3.1 Des ministères ordonnés.**

Le sacrement de l'ordre confie à ceux qui le reçoivent la mission de signifier sacramentellement à l'Église qui vit en tel lieu qu'elle tire son origine du Christ. Ce sacrement, rappelons-nous les paroles de l'apôtre Paul, nous rappelle que les ministères sont un don offert à l'Église.

##### **3.1.1 Le ministère de l'évêque**

«Avec vous je suis chrétien, pour vous, je suis évêque», disait saint Augustin. Je crois que M<sup>gr</sup> Blanchet reprendrait volontiers cette affirmation de saint Augustin. L'évêque

préside à la vie d'une Église locale, d'un diocèse. Il est le pasteur qui rassemble dans l'unité. Son ministère rappelle à tous le ministère du Christ, Tête de son Corps qu'est l'Église. L'annonce de la Parole de Dieu demeure le cœur de son ministère. Il est aussi le serviteur de l'Église apostolique, garant de l'enracinement de son Église dans le terreau de l'Église des apôtres. L'évêque a aussi à coordonner l'ensemble des ministères de son Église. Il préside, au sens fort, à la vie liturgique et sacramentelle de son Église. Enfin, il représente son Église auprès des autres Églises avec lesquelles il garde des liens de communion. C'est un ministère fondamental, structurant. C'est aussi un ministère exigeant qui demande beaucoup d'abnégation ; c'est un ministère qui s'enracine dans le mystère même de Jésus Pasteur.

### **3.1.2 Le ministère presbytéral**

Les prêtres collaborent à la responsabilité de l'évêque. Les figures ou les façons d'exercer leur ministère a passablement changé depuis une cinquantaine d'années. Du prêtre en soutane noire au veston cravate il s'en est passé des changements dans leur vie. Il a fallu de la souplesse et de la vaillance pour ne pas trop perdre pied à travers tous les changements. Les prêtres sont passés du type prêtre-médiateur entre Dieu et les humains, sorte de personnage sacré, séparé, parfois sinon souvent mis sur un piédestal, au prêtre-moderateur présidant la vie des communautés chrétiennes en partageant plus ou moins heureusement ses responsabilités avec des collaborateurs et collaboratrices venant d'horizons différents. Le Christ pasteur et rassembleur devient le modèle et le guide de ce ministère. Une dimension importante du ministère presbytéral est de promouvoir l'exercice des responsabilités et des ministères divers dans une Église de communion. Ce n'est pas très facile.

### **3.1.3 Le ministère diaconal**

Après un long temps où ce ministère n'était conféré qu'aux futurs prêtres, il a connu une renaissance il y a quelques années sous sa forme permanente. (cf feuille préparé par Michel Santerre). Il permet de montrer concrètement l'émergence possible de ministères variés autres que celui du prêtre. «Par leur ministère les diacres signifient à tous les baptisés la présence du Christ Serviteur et leur responsabilité de servir à sa suite.»<sup>1</sup> Les diacres sont, dans l'Église, les veilleurs du service.

Ils exercent leur ministère autour de trois axes : la Parole, la liturgie, la charité. Dans la pratique ce n'est pas toujours facile pour les diacres de doser, je dirais, les trois champs de leur engagement diaconal. Lorsqu'un diacre a une mission davantage paroissiale, il me paraît important de veiller à ce que son ministère se déploie bien dans la triple diaconie. Il convient d'éviter qu'il n'apparaisse que comme un animateur de la liturgie ou que comme le spécialiste des sacrements. C'est de l'articulation de ce triple service, auquel la charité donne sa tonalité, que ce ministère ordonné prend sens. Il m'apparaît plus pertinent de veiller à ce que la mission d'un diacre soit davantage située sur le plan d'un secteur pastoral, où il peut assurer une mission plus variée, comme la catéchèse, l'accueil, la solidarité, les finances, l'engagement social, etc.

---

<sup>1</sup> Comité épiscopal des ministères de l'Assemblée des évêques du Québec, *Au service de la mission : des ministères variés et solidaires*, 1999, p. 22

En conclusion de sa réflexion sur l'exercice de son diaconat, Jean Delarue écrit :

«À travers ces difficultés, le diaconat reste un ministère nouveau qui prend petit à petit toute sa place dans la mission de l'Église. Au service d'une Église de plein vent, accueillante et ouverte aux questions du monde d'aujourd'hui, et solidaire des pauvres, le diaconat est, j'en suis persuadé, une chance pour l'Église de notre temps, qui a pour mission de témoigner auprès de tous de la Bonne Nouvelle de Jésus Christ.»<sup>2</sup>

Je suis d'accord avec lui.

### 3.2 Des ministères laïques ou des ministères confiés à des laïques

Tous les baptisés sont coresponsables de la mission de l'Église, mais chacun selon sa vocation et ses charismes propres. Des femmes et des hommes reçoivent du Seigneur un appel à un engagement particulier au sein de l'Église, au sein de leur communauté chrétienne. Elles y répondent «au nom de leur baptême qui les a configurés au Christ, prêtre, prophète et roi, et au nom de leur confirmation qui réitère les dons de l'Esprit déjà reçus au baptême.»<sup>3</sup>

On peut rappeler ici la prière faite au moment de l'onction chrismale lors du baptême : «Y..., tu es maintenant baptisée, tu fais partie de son peuple, Dieu te marque de l'Huile Sainte pour que tu demeures éternellement membre de Jésus-Christ, Prêtre, Prophète et Roi.»

«La vocation de ces personnes à servir leurs sœurs et leurs frères dans un ministère particulier est reconnue par l'évêque. Dans un mandat pastoral, ce dernier leur confie une tâche spécifique dans l'Église. C'est en vertu de ce mandat que des personnes laïques participent au ministère de l'Église.»<sup>4</sup>

Le ministère ordonné ne comprend pas la totalité de la réalité ministérielle de l'Église. Les ministres ordonnés n'ont pas le monopole des charismes.

Alphonse Borras dans le livre déjà présenté nous donne de précieuses indications lorsqu'il écrit:

«Le concept de ministère peut être appliqué aussi bien aux charges assumées par les clercs qu'aux services assurés par des laïcs. Le langage canonique a tendance à réserver ce concept aux ministres ordonnés et aux ministres laïcs «institués» au sens du motu proprio *Ministeria quaedam* du 15 août 1972, à savoir les lecteurs et les acolytes. Mais il n'y a pas de raison de refuser d'appliquer le concept à ce que l'on appelle les ministères *reconnus* sur le plan diocésain, à savoir ces «services précis, d'importance vitales,

---

<sup>2</sup> Jean Delarue, dans Mgr Joseph Doré et M. Maurice Vidal, *Des ministres pour l'Église*, Centurion/Cerf/Fleurus-Mame, 2001, p.87.

<sup>3</sup> Comité épiscopal... p. 23.

<sup>4</sup> Comité épiscopal.... P. 23.

comportant une vraie responsabilité, reconnus par l'Église locale et comportant une certaine durée.»<sup>5</sup>

#### **4. L'avenir des ministères**

Lors d'une importante session d'étude sur les ministères en mars 2002, qui se situait elle-même dans la continuité du grand Congrès des ministères d'août 2001 à l'Université Laval, Marc Pelchat énonçait ainsi les balises théologiques qui sont partout répétées et qui rassemblent un large consensus :

- Tous les disciples du Christ sont responsables de l'Évangile : en ce sens toute l'Église est ministérielle.
- Quelques-uns ont la responsabilité particulière que l'évangélisation confiée à tous se fasse concrètement.
- Les ministères confiés à quelques-uns sont variés et plusieurs sont créés en fonction des besoins d'un lieu ou d'un temps particulier.
- Il y a un ministère pastoral qui préside à la réalisation de la communion ecclésiale et qui agit en communion avec toute l'Église - il est désigné comme épiscopal-presbytéral, avec un prolongement dans le ministère diaconal pour le service de la charité-, et son action se déploie en collaboration avec des ministères diversifiés, qui, tous, contribuent à l'œuvre d'évangélisation.

Là où tout se complique, c'est quand on commence à mettre en œuvre, concrètement, les ministères. Nous sommes en plein dedans, si je puis dire.

Voici quelques réflexions puisées ici et là dans mes lectures, réflexions colorées par mon expérience accumulée au cours des ans. Je les détaillerai autour des ministères ordonnés (à l'exception de l'épiscopat, M<sup>re</sup> s'en chargera...) et des ministères confiés à des laïcs.

Tout d'abord une conviction. Il nous faut regarder la réalité en face et ne pas croire que ce que nous vivons est temporaire et que nous nous retrouverons comme dans le bon vieux temps d'ici quelques années, sinon quelques décennies. Les auteurs du livre *Des ministres pour l'Église* le disent fort bien:

«Notre conviction est (...) que, aussi problématique qu'elle soit, la diversification des ministères dans l'Église doit être considérée comme un tournant historique à ne pas manquer, et non comme une situation provisoire. Mais cela ne nous conduit que davantage à souligner la nécessité d'une œuvre de discernement de longue haleine.»  
(p. 147)

#### **4.1 Ministres ordonnés**

##### **4.1.1 Prêtres**

---

<sup>5</sup> Alphonse Borras, dans *Des laïcs en responsabilité pastorale?*, op. cit., p. 105.

Dans le livre dirigé par M<sup>gr</sup> Doré, Jean-Louis Blaise, prêtre du diocèse de Verdun en France, rapporte une parole du grand théologien jésuite Henri de Lavalette lors d'une session vécue à la fin des années 70. Le Père de Lavalette leur disait : «Vous vivez l'Église sur fond de mort... Mais pour vous, c'est moins tragique que pour vos aînés, car vous, vous avez toujours vécu dans cette situation.» (op. cit. p. 97)

Jean-Louis Blaise continue sa réflexion en identifiant trois aspects de ces morts que nous avons à vivre et que je fais mienne : **a) mort physique d'abord...** N'est-il pas symptomatique que quand nous nous rencontrons les prêtres nous nous informons souvent d'abord de notre santé ? Sur la retraite qui ne pourra pas tarder ? Sur l'inquiétude à bien accomplir tout ce que nous avons à faire ? Sur les responsabilités qui ne cessent pas de grandir ? Comment gérer tout cela sans stress ? **b) la baisse de la pratique religieuse** et, en particulier, de l'absence généralisée des jeunes générations aux rassemblements liturgiques nous touche durement. Nous sommes à peu près tous, les prêtres de notre diocèse, à l'âge d'être grands-pères ou arrières grands-pères : comment aller vers les plus jeunes qui ont des mentalités si différentes de la nôtre ? **c) comment mettre sur pied des projets pastoraux** qui survivront à la diminution accélérée des prêtres dans notre diocèse ? Bien sûr que les prêtres ne sont pas toute l'Église, mais les projets pastoraux majeurs ne peuvent pas faire l'impasse d'une articulation au ministère presbytéral.

Malgré ces limites, il ne faut pas sombrer dans le pessimisme. «Si le grain de blé tombé en terre ne meurt pas, il reste seul; s'il meurt il porte beaucoup de fruits.» (Jn 12, 24).

Il faut, semble-t-il, mourir à une forme d'Église. Vivre des morts variées. Il est mieux de voir la réalité en face que se cacher la tête dans le sable. Est-ce qu'il n'y a pas du positif dans l'abandon par les prêtres d'une forme cléricale de pouvoir au profit d'une féconde collaboration avec les laïcs ? Ou encore n'y a-t-il pas une expérience intéressante à faire pour les communautés qui s'ouvrent à des communautés voisines et partagent leur foi et leur espérance ? Communautés qui vivent une nouvelle communion qu'elles n'auraient jamais imaginée? Nous avons encore beaucoup à faire dans la prise en charge synodale de nos communautés chrétiennes.

#### 4.1.2 Diacres

Le ministère diaconal prend graduellement racine dans notre diocèse comme dans les autres diocèses et ailleurs dans le monde. Ce ministère a pour rôle principal de signifier sacramentellement le Christ Serviteur, l'Église au service de la vie. Dans la situation de pénurie de prêtres qui va s'accentuer, ce ne sera pas facile pour le diacre de ne pas se laisser happer par les besoins liturgiques. (Un aparté: dialogue avec le monsieur de la pelouse à Ste-Angèle en milieu d'août dernier : Est-ce que le curé Lévesque est là, me demande-t-il en me montrant le presbytère ? Non, lui ai-je répondu, à matin c'est le curé Tremblay ...)

Son ministère restera cependant coloré par sa situation d'homme marié pour la majorité des diacres. Il peut également apporter à notre monde tellement marqué par l'économie, une dimension de gratuité dans le service. Comme pour le prêtre, le diacre doit se mobiliser pour susciter les engagements laïques dont les communautés chrétiennes ont grandement besoin. Il est appelé à travailler en coresponsabilité, en synodalité. Est-ce qu'il ne prépare pas à l'avance, par son état de vie, les mentalités pour un ministère presbytéral éventuellement accessible à un homme marié? Seul l'Esprit de Dieu pourrait inspirer une réponse à cette question. Il me semble qu'on pourrait penser dans un avenir le plus près possible à l'ordination de femmes au diaconat, c'est là mon espoir. C'est l'objet de ma prière.

## 4.2 Ministères laïques

Tous les ministères sont des services dans l'Église, mais ce ne sont pas tous les services qui sont ministères. Prenons un exemple:

Une personne laïque peut avoir le charisme de consolation et de présence chaleureuse auprès des malades. Elle le fera au nom de sa foi, de sa générosité, en vertu de sa vocation baptismale. Jusqu'au jour où son curé ou le prêtre-moderateur, en lien avec des orientations diocésaines précises, l'appellera et lui demandera de le faire au nom de la ou des communautés chrétiennes de son milieu pour un temps déterminé. Dans ce dernier cas elle exerce un ministère, pas seulement, un service, car c'est un envoi en mission de l'Église qu'elle le fait alors.

Les critères proposés par le Père Congar à l'Assemblée des évêques français à Lourdes en 1973 demeurent valables et la plupart des théologiens qui écrivent sur la question se les approprient.

Une question théologique importante demeure en débat : le ministère confié à des laïques s'enracine-t-il seulement dans la vocation baptismale ou participe-t-il également à la charge pastorale des évêques ? Le Père Bernard Sesboüé y répond de la façon suivante : «Le ministère assumé par les animateurs pastoraux ne peut trouver son fondement dans le *seul* baptême : il est le fait d'un envoi en mission. (...) Ils sont devenus de fait des *coopérateurs* des évêques, à côté des prêtres.»<sup>6</sup>

L'expérience actuelle du ministère avec ses accents variés est inédite. Le vocabulaire va sans doute se préciser et il a besoin d'être précisé.

Dans notre diocèse, les agents et agentes de pastorale laïques sont considérés comme des ministres laïques en vertu du mandat que notre évêque leur confie. Dans l'opération chantier que nous sommes en train de vivre, est-ce que les personnes qui assumeront la responsabilité des volets de la mission de l'Église peuvent être considérés comme des ministres laïques ? Seul notre évêque peut en décider, je crois.

---

<sup>6</sup> B. Sesboüé, «Les animateurs pastoraux laïcs. Une prospective théologique», *Études*, Septembre 1992, p. 259.

Voici comment Alphonse Borras conclut le chapitre intitulé «Des laïcs en pastorale» :

«Les ministères laïcs sont virtuellement multiples et divers. Leur mise en œuvre effective dépend cependant de la volonté des évêques, de chaque évêque, dont la «tâche magnifique» consiste à reconnaître les charismes et les ministères «de telle sorte que tout le monde à sa façon et dans l'unité apporte son concours à l'œuvre commune. L'heure n'est plus aux justifications théologiques ni aux considérations canoniques. L'heure est à l'audace pastorale. L'Église attend.»<sup>7</sup>

## 5. Et la vie religieuse...

Place et rôle des religieux et des religieuses dans notre réflexion : ce sont des laïques... avec des charismes propres... nécessaires à l'Église... Certains membres peuvent, à mon sens, accepter un ministère laïque... comme les religieux qui sont à la fois religieux et prêtres...

## Conclusion

Le ministère presbytéral et le ministère diaconal sont appelés à changer encore de visage à mesure que des responsabilités pastorales au nom de l'Église seront partagées par des laïques en pastorale. Les changements seront bénéfiques dans la mesure où nous travaillerons en communion synodale, c'est-à-dire en travaillant en collaboration étroite. Nos communautés chrétiennes ne sont pas des entreprises simplement philanthropiques ou de bienfaisance. Nous avons à nous ajuster à l'Esprit présent dans nos communautés. Tout cela est affaire de spiritualité. Tout cela appelle une conversion permanente. Conversion qui va se vivre dans la prière et dans une recherche inlassable de fidélité à la Parole de Dieu. Padre Pio disait ( on l'a lu dans le Prions en Église à son anniversaire le jeudi 23 septembre): «Dans les livres nous cherchons Dieu, dans la prière nous le trouvons.»

Je terminerai en citant la conclusion de M<sup>gr</sup> Blanchet dans son allocution à l'Assemblée annuelle des prêtres le 9 juin 1993 :

«Mon intention, ce matin, était de voir avec vous que dans une Église-communion, nous sommes invités à être des hommes-de-communion: communion avec Dieu, avec le Christ Prêtre, avec nos confrères du presbyterium, avec nos collaborateurs laïcs, avec les fidèles de nos communautés et de nos milieux de vie. C'est bon de constater que, dans un monde déchiré de toutes parts, dans des communautés chrétiennes où il y a tant de solitude, d'incompréhension, d'abandons humains, de blessures affectives, nous sommes des agents de communion. Ce faisant, nous sommes au cœur de notre être chrétien et de notre mission pastorale. Nous continuons à notre humble manière ce que Jésus a commencé.»

## Questions particulières

1/ M<sup>gr</sup> Joseph Doré, *Des ministres pour l'Église*, p. 194 : « ... la lettre de mission s'est affinée sur le plan juridique, tout en gardant cette personnalisation, plus sobrement

---

<sup>7</sup> Op. cit., p. 120

exprimée qu'auparavant. Tant qu'il n'y a pas de statut général des ministères et des ministres, la lettre de mission palliera ces déficiences. (...) Enfin, la lettre de mission rappellera éventuellement les exigences spirituelles appelées par cette mission de l'église et qui entrent en quelque manière dans le statut personnel des ministres... d'autre sens.» (p. 216).

2/ Jean Passicos, dans *Des ministres pour l'Église*, donnent de précieuses clarifications canoniques des pages 205 à 210. «La plupart des questions canoniques sont résolues - ou devraient l'être - dans la lettre de mission.» (p. 210).

3/ Alphonse Borras, *Des laïcs en responsabilité pastorale?*, «Selon moi,..., une assemblée dominicale non eucharistique, - la «louange dominicale» selon l'appellation très heureuse de Mgr A. Rouet - se substitue à la messe dominicale mais celui (ou celle) qui la préside ne s'y substitue pas au prêtre, puisque *par nature* elle ne requiert pas le ministère du prêtre. Cet acte liturgique remplace l'eucharistie dominicale mais je me demande si, en rigueur, le ministre qui le préside ou le dirige exerce une suppléance au sens propre du terme puisque la louange dominicale ne suppose pas par sa nature même la présidence sacerdotale. En tout cas, si ce ministère est érigé en office au sens du canon 145, je ne pense pas qu'on puisse continuer à parler d'une suppléance au sens susmentionné. N'a-t-on pas raisons de souhaiter cet office s'il s'avère que ces assemblées dominicales non eucharistiques sont «du provisoire pour cent ans» (p. 114-115).

Jacques Tremblay, ptre  
Le 25 septembre 2004